

L'opération de récupération se poursuit

©
D.R.



Au même titre que dans beaucoup de secteurs, les investisseurs dans le domaine du tourisme pointent régulièrement du doigt ce problème du foncier.

Toutes les études sur les investissements dans le pays qualifient la question du foncier comme une contrainte majeure à l'investissement et, par voie de conséquence, à la relance économique. Et le secteur du tourisme n'est pas en reste. Au même titre que dans beaucoup de secteurs, les investisseurs dans le domaine du tourisme pointent régulièrement du doigt ce problème du foncier.

De son côté, le ministère planche sur le sujet pour essayer d'endiguer les dysfonctionnements, à commencer par l'assainissement du foncier. D'ailleurs, selon le directeur de l'investissement au niveau du ministère du Tourisme qui s'exprimait hier sur la chaîne TV Echourouk, les opérations de récupération du foncier accordé à des investisseurs, et qui n'ont pas été lancées, ont touché près de 10 wilayas, ajoutant que des mises en demeure ont été adressées à de nombreux opérateurs dans la même situation. La stratégie nationale de relance du secteur mise en place pour la concrétisation du Plan d'orientation d'aménagement touristique 2030, et qui repose essentiellement sur le développement de l'investissement à travers l'assiette foncière, doit être assurée dans toutes les régions du pays. Pour rappel, le ministre du Tourisme avait décidé le gel des attributions de parcelles de terrain situées à l'intérieur des zones d'expansion touristiques, par mesure de sauvegarde, et s'est également engagé à réexaminer tous les projets déjà lancés. Par ailleurs, de nouvelles procédures ont été introduites au titre du projet de la loi de finances 2018 pour relancer les investissements et la dynamique de développement, notamment à travers l'obligation faite aux opérateurs de concrétiser leurs

projets dans des délais bien déterminés. Ces procédures facilitent l'engagement de mesures d'annulation des décisions de concession d'assiettes foncières, par les autorités locales, en vue de les accorder à d'autres investisseurs plus sérieux. La question du foncier touristique est un axe important dans le développement du tourisme, car le foncier est un impératif pour les investissements touristiques.

Il y a actuellement 225 zones d'expansion touristiques (ZET) avec une surface globale de plus de 65 000 hectares. Mais des comportements de certains ont détourné cet objectif, et donc le ministère s'est engagé à assainir les ZET, dont certaines ont été orientées vers d'autres objectifs que le tourisme. En 2010, ces ZET devaient être opérationnelles et dotées de tous les moyens pour leur exploitation. Les diagnostics effectués sur ce dossier ont révélé des détournements de terrains d'assiette pour d'autres objectifs, dont la construction de maisons individuelles ou pour l'agriculture.

Ces ZET ont enregistré des exploitations contraires à celles auxquelles elles étaient destinées. Un constat déplorable, relevé dès son installation par le ministre du Tourisme, qui avait souligné que sur les 225 ZET prévues, 24 seulement sont entrées en exploitation, alors que les autres sont toujours à l'état de projet.

Saïd Smati